



Janvier 2022

Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Volume 11, numéro 11

Pour urgences de fin de semaine
(ex: Égouts bouchés,
ponceaux arrachés,
grosses fuites d'eau)
418 225-6305



Dans ce numéro:

Procès-verbaux: 13 décembre 2021 incluant budget 2022	2-5
Règlement de taxation 2022	6-7
Procès-verbal du 10 janvier 2022	8-9
Réunions du conseil municipal; Stationnement interdit	9
Escouade canine; Vie Active; Sentiers pédestres; Frais pour avis de taxes impayées	10
HLM; Premiers répondants; Collecte des ordures aux 2 semaines; Activités des Fermières; Membres du conseil municipal	11
Formation professionnelle; Info bacs ordures; Centre d'écoute Beauce-Etchemins	12
Service incendie - Infos; Comptoir d'Aubaines; FADOQ; CAPCHA	13
Aréna: Informations diverses	14
Info fosses septiques avec cédule 2022; Centre du deuil; Havre l'Éclaircie; Transport Autonomie	15
Bibliothèque municipale	16
Changement bacs récupérateurs; Popote roulante; Encombrants ménagers	17
Développement économique	18
Centre du Deuil; Recyclage; Lampadaires défectueux; Aide alimentaire; Abattage d'arbres	19
Prêt de matériel médical	20

Jean-Luc Genesse et Jeanine Gilbert avant leur mariage en 1950. La photo a été prise alors que la patinoire était sur le terrain de stationnement de l'église.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec, fonds Madame Johanne Genesse (175-15)

Taxes annuelles 2022

Le compte de taxes municipales annuelles 2022 sera envoyé à la fin du mois de février. **Si au début du mois de mars, vous n'avez rien reçu, veuillez nous contacter au (418) 685-3825; il est de la responsabilité de chaque propriétaire de s'assurer d'avoir en sa possession sa facture.**

Nous vous remercions de votre collaboration.



ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 13 décembre 2021.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21-12-02 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

21-12-03 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de novembre 2021 soient acceptés selon les chèques M2100038 à M2100042, C2100631 à C2100728 et L2100305 à L2100337 pour un déboursé total de 292 458,18 \$ incluant les salaires.

ADOPTION R 371-2021 TARIFS MUNICIPAUX 2022

21-12-04 Il est proposé par Mme Johanne Morin, secondé par Mme Annick Lacroix Maranda et résolu unanimement d'adopter le règlement no 371-2021 concernant les tarifs municipaux 2022.

ADOPTION RÈGLEMENT 372-2021 TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS 2022

21-12-05 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'adopter le règlement no 372-2021 concernant les taux de taxes et compensations 2022.

ADOPTION RÈGLEMENT R 373-2021 PERMIS ET CERTIFICATS MODIFIANT LE R 336-2019

21-12-06 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement d'adopter le règlement no 373-2021 concernant les permis et certificats.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT R 374-2021 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La conseillère, Mme Johanne Morin, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 374-2021 concernant l'utilisation de l'eau potable.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT R 375-2021 MODIFIANT LE R 312-2018 RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES ÉLUS

Le conseiller, M. Jean-Denis Paquet, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 375-2021 modifiant le R 312-2018

rémunération du maire et des élus.

AUGMENTATION SALARIALE DU MAIRE ET DES ÉLUS

21-12-07 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix Maranda et résolu unanimement que l'augmentation prévue au R 312-2018 aux élus municipaux et au maire soit réservée à une activité aux enfants.

MEMBRES DES COMITÉS

21-12-08 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de créer ces comités de travail et que leurs membres soient :

Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (M. Gabriel Giguère)

Comité ruralité, politique municipale (M. Simon Breton et Mme Annick Lacroix-Maranda)

Membres comité urbanisme (M. Simon Breton et Mme Annick Lacroix-Maranda)

Comité MADA politique amis des aînés et politique familiale (Mme Johanne Morin et M. Alain Dumas)

Comité gestion des infrastructures (M. Alain Dumas, M. Jean-Denis Paquet et Mme Johanne Morin)

Comité non-accès MTQ (M. Giguère, M. Alain Dumas et Mme Johanne Morin, remplaçante)

Comité rues et routes (M. Steven Lebel et M. Alain Dumas)

MANDAT MME STÉPHANIE GRENIER – NÉGOCIATIONS CONVENTION COLLECTIVE

21-12-09 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu que l'on accepte l'offre de mandat de Mme Stéphanie Grenier, CRHA Chorus, au coût de 125 \$/h plus taxes, pour accompagner la municipalité dans les négociations de la convention collective.

MANDAT MME STÉPHANIE GRENIER – ÉQUITÉ SALARIALE

21-12-10 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu que l'on accepte l'offre de mandat de Mme Stéphanie Grenier, CRHA Chorus, au coût de 125 \$/h plus taxes, pour accompagner la municipalité dans la révision de l'équité salariale. (Environ 30 h X 125 \$/h = 3 750 \$)

MANDAT ÉTUDE SALARIALE DES CADRES

21-12-11 Il est proposé par Mme Johanne Morin, secondé par M. Steven Lebel et résolu que l'on accepte l'offre de mandat de

Mme Stéphanie Grenier, CRHA Chorus, au coût de 5 000 \$ plus taxes, pour faire une étude des postes cadres dans la région.

INSTALLATION LAMPADAIRES ROUTE 173

21-12-12 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de demander au ministère des Transports la permission d'installer un nouveau lampadaire sur la route 173, près du 795, route du Président-Kennedy. Les travaux seront effectués par Hydro-Québec.

ACHAT GRATTE FORD 550

21-12-13 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu que l'on achète une nouvelle grappe pour le Ford 550 au coût de 4 200 \$.

OFFRE DE SERVICES – ENGLOBE PHASE 2

21-12-14 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu que l'on accepte l'offre de services d'Englobe, au coût de 13 600 \$ plus taxes, pour l'étude de la phase 2 dans la rue Dumas et la 23e Rue.

VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL — CONSTRUCTIONS SYLVAIN DEMERS INC.

21-12-15 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu que l'on vende aux Constructions Sylvain Demers Inc. le lot 6 459 371, d'une superficie de 5 657,5 mètres carrés, situé dans la rue du Parc industriel, au montant de 15 223 \$.

ACHAT 12E RUE OUEST — MME DANY HOULE

21-12-16 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'achat du lot 6 490 241 (12e Rue Ouest) pour la somme de 1,00 \$ et à payer les frais de notaire.

ACHAT 12E RUE OUEST — MME LINDA POULIN

21-12-17 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'achat

du lot 5 174 162 (12e Rue Ouest) pour la somme de 665,02 \$ et à payer les frais de notaire.

MRC BEAUCE-SARTIGAN — SPECTACLES INÉDITS

21-12-18 Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du projet « Spectacles inédits » offert à toutes les municipalités de Beauce-Sartigan;

Attendu que la MRC est responsable de la coordination des spectacles;

Attendu que les Amants de la scène assurent l'embauche des techniciens et des artistes et gèrent l'équipement technique;

Attendu que le projet est réalisé avec le soutien financier de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que la Municipalité est invitée à être partenaire dans ce projet;

En conséquence, il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, appuyé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement que la Municipalité de St-Côme-Linière :

Confirme son intérêt à réaliser un spectacle inédit en 2022;

S'engage à investir un montant maximal de 800 \$ pour participer au projet;

S'engage à respecter les besoins techniques et s'assure d'avoir les autorisations nécessaires pour la réalisation du spectacle;

Nomme Mme Brigitte Drouin comme représentante de la municipalité pour participer au comité organisateur;

APPUI CPTAQ – M. ANTHONY RODRIGUE

CONSIDÉRANT QU'une demande de reconnaissance de droit selon l'article 40 et l'article 32 LPTAA auprès de la CPTAQ a été déposée par le propriétaire, M. Anthony Rodrigue, pour le lot 5 174 131, afin de construire une maison unifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire remplit les critères de l'article 40 comme étant propriétaire de la ferme ou actionnaire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande à la CPTAQ est conforme au règlement de zonage de la Municipalité ;

21-12-19 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Denis Paquet

APPUYÉ PAR : M. Simon Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin que le proprié-

taire, M. Anthony Rodrigue, puisse construire une maison unifamiliale selon l'article 32 déclaration de droit de la LPTAA sur le lot 5 174 131.

APPUI CPTAQ – M. FERNAND BOUCHARD

CONSIDÉRANT l'article 62 sur la loi de la protection des territoires agricoles de la CPTAQ sur l'ajout d'un lac artificiel en 2007 au 1023, route du Président-Kennedy;

Art 62.1 aucun impact sur le potentiel agricole du lot ;

Art 62.2 aucune possibilité d'utilisation du lot à des fins agricoles, le terrain est trop petit ;

Art 62.3 aucune conséquence d'une autorisation sur des activités existantes, il n'y en a pas présentement et aucun impact sur les activités avoisinantes ;

Art 62.4 aucune contrainte en matière d'environnement et pour les établissements de production animale ;

Art 62.5 aucun impact sur la disponibilité d'autres emplacements pour réduire les contraintes de l'agriculture. De plus, il n'existe aucun autre emplacement sur le territoire de la municipalité qui peut accueillir ce lac artificiel ;

Art 62.6 aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

Art 62.7 aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale ou régionale ;

Art 62.8 on ne peut y amener la constitution de propriétés foncières, la superficie du terrain étant trop petite pour pratiquer l'agriculture ;

Art 62.9 aucun effet sur le développement économique, etc. ;

Art 62.10 aucun apport sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité ;

Art 62.11 aucun impact sur le développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté de la MRC Beauce-Sartigan ;

21-12-20 CONSIDÉRANT toutes ces informations mentionnées ci-haut, il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement d'appuyer la demande à la CPTAQ de M. Bouchard afin qu'il puisse légaliser son lac artificiel d'une superficie de 1936,1 m2 et l'intégrer au lot 6 413 273 connu sous l'adresse 1023, route du Président-

Kennedy à sa résidence actuelle qui occupe déjà une superficie de 4 000 m2. Ce qui donnerait une superficie totale de terrain de 5 936,1 m2 étant donné que la commission considère le lac artificiel comme un accessoire résidentiel.

CALENDRIER DES SÉANCES 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Dumas, appuyé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement

21-12-21 QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le deuxième lundi et débuteront à 19 h.

10 janvier

14 février

14 mars

11 avril

9 mai

13 juin

11 juillet

8 août

12 septembre

11 octobre

14 novembre

12 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ — RENCONTRE RÉGIE

21-12-22 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on mandate M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, à rencontrer la régie intermunicipale de comté de Beauce-Sud pour revoir l'entente entre les deux parties.

VENTE CHEMIN LOT 3 748 226

21-12-23 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les

documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 3 748 226 à M. Richard Morin pour la somme de 1,00 \$.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

21-12-24 ATTENDU que l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que tout membre du conseil municipal d'une municipalité doit annuellement, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant celui-ci, une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement :

QUE ce conseil municipal prend acte du dépôt des 7 déclarations d'intérêts pécuniaires de tous ses membres soit M. Gabriel Giguère, M. Simon Breton, Mme Johanne Morin, Mme Annick Lacroix-Maranda, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES VENTE

21-12-25 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 459 371, aux Constructions Sylvain Demers Inc., au montant de 15 223 \$.

LOYER COMPTOIR AUBAINES 2022

21-12-26 Il est proposé par Mme Johanne Morin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le montant du loyer du sous-sol de la salle paroissiale pour le Comptoir d'Aubaines soit de 500 \$/mois à compter du 1er janvier 2022. Le loyer sera facturé à chaque 1er du mois.

LOCAL CERCLES DES FERMIERES

21-12-27 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que la municipalité procède à des modifications dans l'ancien local de la Société historique afin que le Cercle des fermières puisse s'installer dans ce local.

PROJET DE GARDERIE — 9456-3236 QUÉBEC INC.

21-12-29 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la municipalité accepte de signer une promesse de vente avec l'entreprise 9456-3236 Québec Inc., d'une partie du lot 5 750 582 (superficie d'environ 54 m X 44 m), dans la rue Dumas, pour un projet de garderie subventionné. Cette promesse de vente est valide pour une durée de 6 mois. Ce projet est conditionnel à l'octroi de nouvelles places subventionnées dans le cadre de l'appel de projets en continu du Ministère de la Famille.

NOUVEAUX HORIZONS — DÉPÔT PROJET

21-12-30 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière appuie le dépôt du projet suivant au programme Nouveaux Horizons. Le projet consiste à ajouter une thermopompe à la salle paroissiale pour rendre la salle plus confortable pour les aînés et organiser des activités tout au long de l'année.

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 13 décembre 2021.

ADOPTION BUDGET 2022

21-12-33 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que le conseil adopte le budget 2022 tel que présenté ci-dessous :

Voir tableau en page 5

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

21-12-34 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que le conseil adopte le programme triennal des immobilisations tel que présenté ci-dessous :

Service incendie

Véhicules	Nombre d'années	Années de vie	À changer
Unité d'urgence	22	25	3
Citerne	23	25	2
*Autopompe	21	20	0
*Autopompe	1	20	19

Voirie

2022	Nombre d'années	Années de vie	À changer
Véhicules			
Chasse-neige, avec aile et sens unique	33	15	-18
Souffleur	41	20	-21
Camionnette 4X4	21	10	-11
Niveleuse	14	25	11
Camionnette	15	10	-5
Tracteur John Deere	6	20	14
Chasse-neige Boîte 4 saisons	4	15	11
Camionnette dodge Ram 2017	5	10	5
Pelle John Deere	4	15	11
Chargeur sur roues	3	15	12
Fardier	4	20	16
Remorque cargo 2018	4	20	16
Chasse-neige Boîte 4 saisons	5	15	10

RÉSUMÉ - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Revenus

	2022
Taxes	2 289 391 \$
Compensations et tarification	1 256 840 \$
Palements tenant lieu de taxes	32 534 \$
Services rendus aux org. municipaux	95 000 \$
Autres services rendus	16 000 \$
Revenus loisirs	163 832 \$
Imposition de droits	66 000 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$
Intérêts	13 000 \$
Transferts du gouvernement	1 524 605 \$
	5 460 202 \$

Dépenses

Administration générale

Conseil	116 804 \$
Application de la loi	5 000 \$
Gestion financière et adm	318 438 \$
Greffe	7 667 \$
Évaluation	57 119 \$
Gestion du personnel	
Autres	46 265 \$
	551 293 \$

Sécurité publique

Police	251 608 \$
Protection incendie	167 955 \$
Sécurité civile	13 855 \$
	433 418 \$

Transport

Voirie municipale	473 790 \$
Enlèvement de la neige	254 642 \$
Éclairage de rues	17 000 \$
Circulation stationnement	9 500 \$
Transport commun	6 550 \$
	761 482 \$

Hygiène du milieu

Réseaux de distribution de l'eau	200 445 \$
Traitement des eaux usées	191 284 \$
Boues de fosses septiques	60 000 \$
Matières résiduelles	338 173 \$
	789 902 \$

Budget 2022

Municipalité

St-Côme-

Linière

Santé et bien-être social

8 874 \$

Aménagement, urbanisme et développement

121 037 \$

Loisirs et culture

Activités récréatives	437 161 \$
Bibliothèque	42 768 \$
Patrimoine	15 871 \$
Activités culturelles	- \$
	495 800 \$

Frais de financement - dette à long terme

218 601 \$

Autres frais de financement

42 710 \$

Total des dépenses

3 423 117 \$

2 037 085 \$

Remboursement de la dette à long terme

1 394 083 \$

Amortissement

Activités d'investissements 643 002 \$

Investissement en immobilisation

Financement des investissements

Surplus accumulé affecté

Excédent (déficit)

-

RÈGLEMENT 372-2021

RÈGLEMENT 372-2021 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière a adopté le budget de l'exercice financier 2022 en date du 13 décembre 2021;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de St-Côme-Linière, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 372-2021 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE

1. Le présent règlement portera le titre de Règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2022 et les conditions de perception.

ARTICLE 2 BUT

2. Le but du présent règlement est d'imposer dans un même règlement tous les taux de taxes qui seront prélevés en 2022.

ARTICLE 3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3. À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Côme-Linière en vigueur pour l'année financière 2022.

4. À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

ARTICLE 4 VARIÉTÉ DE TAUX DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE

Le conseil fixe pour l'exercice financier 2022, conformément aux dispositions de la loi, différents taux de taxes foncières en plus des taux spécificités aux articles 5,6,7,8,9,10

et 11 et en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluations suivante :

Taux particulier à la catégorie résiduelle : (taux de base)

5. Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie résiduelle, pour l'année 2022 est fixé à 0,89194\$ par 100,00 \$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et sur tout terrain, lot ou partie de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés audits fonds et définis à la Loi.

Taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis :

6. Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des terrains vagues desservis, pour l'année 2022 est fixé à 1,0000 \$ par 100,00 \$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et sur tout terrain sans aucun bâtiment ou si la valeur total des bâtiments situés sur ce terrain est inférieure à 10% de la valeur dudit terrain et que ce terrain est desservi par des services d'aqueduc et d'égout sanitaire, lot ou partie de lots, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés audits fonds et définis à la Loi.

ARTICLE 5 DETTE D'AQUEDUC ST-CÔME-LINIÈRE

7. Qu'une taxe foncière spéciale dite dette d'aqueduc de 0,1995 \$ du 100 \$ d'évaluation en vigueur soit imposée et prélevée pour l'année 2022 sur les biens-fonds imposables de la Municipalité de St Côme-Linière desservis par le réseau d'aqueduc municipal.

ARTICLE 6 TARIFICATION ÉGOUT

8. Qu'une compensation annuelle de 190,00 \$ par unité de logement soit imposée et prélevée pour l'année financière 2022, aux unités de logement qui utilisent le service d'égout. Dans le cas d'un immeuble de plus d'un logement, le tarif s'applique à chaque logement.

9. Que dans le cas d'un immeuble industriel de catégorie alimentaire, un montant de 2.03 \$/m2 calculé sur l'aire au sol du bâtiment soit imposée et prélevée pour l'année financière 2022.

10. Que dans le cas d'un immeuble à chambres locatives, 4 chambres locatives équivalent à 1 unité de logement.

ARTICLE 7 TARIFICATION AQUEDUC

11. Qu'une compensation annuelle de 390,00 \$ par unité de logement soit imposée et prélevée pour l'année financière 2022 comme tarif de base et 0,65 \$ par mètre cube dépensé devra être imposé et prélevé aux unités de logement qui utilisent le service d'aqueduc. Dans le cas d'un immeuble de plus d'un logement, le tarif s'applique à chaque logement.

12. Que dans le cas d'un immeuble à chambres locatives, 4 chambres locatives équivalent à 1 unité de logement.

ARTICLE 8 TARIFICATION ORDURES

13. Qu'une compensation annuelle pour la cueillette, le

*Conditions pour être admissible :

L'espace commercial doit avoir au moins 100 pieds carrés ou plus pour être taxable.

Le propriétaire doit être propriétaire de sa résidence principale et de son commerce.

Le commerce doit être situé sur le même lot que la résidence principale.

Absence de loyer commercial.

14. Que dans le cas d'un immeuble à chambres locatives, 4 chambres locatives équivalent à 1 unité de logement.

	Tarifs 2022
Résidentiel	195,00 \$
Saisonnier/ villégiature	95,00 \$
Commercial à même une résidentiel principale*	135,00 \$
Commercial banc noir	195,00 \$
Conteneur 2 verges	630,00 \$
Conteneur 3 verges	756,00 \$
Conteneur 4 verges	907,20 \$
Conteneur 6 verges	1088,64 \$
Conteneur 8 verges	1 415,23 \$
Exploitation agricole enregistrée (E.A.E.) dont l'unité d'évaluation au rôle ne comprend aucune unité de logement, mais avec bâtiment et élevage ou production ou comprenant au moins une unité de logement pour laquelle le paragraphe A s'applique déjà	365,00 \$

taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300,00 \$ le débiteur a le droit de payer celles-ci en quatre (4) versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1^{er} : (30 jours après l'envoi du compte de taxes):
25 %

2^e : 25 mai 2022 : 25 %

3^e : 10 août 2022 : 25 %

4^e : 12 octobre 2022 : 25 %

20. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible et porte intérêt au taux prescrit.

21. Toutes les taxes imposées dans le présent règlement s'appliquent du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

ARTICLE 13 INTÉRÊTS ET FRAIS

22. Les taxes portent intérêt, à raison de (8 %) par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration du délai applicable.

23. Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

24. Des frais de 25,00 \$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

25. Des frais de 25,00 \$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout avis qui sera envoyé pour le non-paiement de taxes ou pour vente de taxes.

ARTICLE 14 PÉNALITÉ

26. Qu'une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, soit ajoutée au montant des taxes foncières et compensations dont le paiement est en retard.

ARTICLE 15 DISPOSITIONS DIVERSES

27. Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.

28. Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.

29. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2022.

30. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

ET PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2021

ARTICLE 9 TARIFICATION VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

15. Qu'une compensation de 231,88 \$ pour la vidange de fosse septique soit imposée à chaque propriétaire, et ce, à chaque fois que ce service sera rendu. Un montant de 105,00\$ sera exigé pour les vidanges d'urgence et toutes autres situations. Un montant de 78,75\$ pour tout déplacement inutile.

ARTICLE 10 COMPENSATION DUE PAR LE PROPRIÉTAIRE

16. La compensation pour les services d'aqueduc, de vidanges et d'égout doit dans tous les cas être payée par les propriétaires de chaque unité de logement.

ARTICLE 11 INSTITUTIONS RELIGIEUSES, A204 (12) L.F.M.

17. Qu'une compensation pour services municipaux de 0, 89194 \$ par 100,00 \$ d'évaluation du terrain seulement imposée aux institutions religieuses, tel que selon les dispositions de l'article 205.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale.

ARTICLE 12 MODALITÉS DE PAIEMENT

18. Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 \$.

19. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte. Si le total des

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 10 janvier 2022.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-01-02 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 et celui de la séance spéciale du 13 décembre 2021 tel que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

22-01-03 Il est proposé par Mme Johanne Morin, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2021 soient acceptés selon les chèques M2100043 à M2100046, C2100729 à C2100771 et L2100338 à L2100361 pour un déboursé total de 220 702,52 \$ incluant les salaires.

AVIS DE MOTION R 379-2022 ABROGEANT R 342-2020 EMPRUNT PROMOTEUR

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 379-2022 abrogeant le R 342-2020 emprunt promoteur.

AVIS DE MOTION R 378-2022 EMPRUNT POUR TRAVAUX DE RÉFECTION 1RE AVENUE OUEST, RUE GRENIER ET RUE DU PONT

La conseillère, Mme Johanne Morin, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 378-2022 concernant un emprunt pour des travaux de réfection de la 1re Avenue Ouest, rue Grenier et rue du Pont.

AVIS DE MOTION R 377-2022 CODE DÉONTOLOGIQUE ÉLUS MUNICIPAUX

La conseillère, Mme Annick Lacroix-Maranda, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 377-2022 concernant le code déontologique des élus municipaux.

AVIS DE MOTION R 376-2022 CODE DÉONTOLOGIQUE EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller, M. Jean-Denis Paquet, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 376-2022 concernant le code déontologique des employés municipaux.

ADOPTION R 374-2021 UTILISATION DE L'EAU POTABLE

22-01-04 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement d'adopter le règlement no 374-2021 concernant l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTION RÈGLEMENT R 375-2021 MODIFIANT LE R 312-2018 RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES ÉLUS

22-01-05 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'adopter le règlement no 375-2021 modifiant le R 312-2018 rémunération du maire et des élus.

FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

22-01-06 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement que l'on réserve un montant de 10 000 \$ afin de respecter le PL49 qui demande de constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, de favoriser la transparence des décisions des élus municipaux envers les citoyens, de resserrer les règles déontologiques des élus, de pouvoirs élargis accordés à la Commission municipale du Québec (CMQ).

NOMINATION D'UN JOURNALIER / OPÉRATEUR DE MACHINERIE — M. ÉRIC LEBEL

22-01-07 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on nomme M. Éric Lebel, au poste de journalier / opérateur de machinerie, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER POLYVALENT — M. PIER-PAUL MORIN

22-01-08 Il est proposé par M. Simon

Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on engage M. Pier-Paul Morin, à titre de journalier polyvalent, selon les conditions de la convention collective. Une période de probation est effective à compter du 10 janvier 2022 tel que prévu dans la convention.

VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL — TRANSPORT JAMES VEILLEUX

22-01-09 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu que l'on vende à Transport James Veilleux Inc. le lot 6 490 241, d'une superficie de 10 003,3 mètres carrés, situé dans la rue du Parc industriel, au montant de 25 195,57 \$.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES VENTE

22-01-10 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 490 241, à Transport James Veilleux Inc., au montant de 25 195,57\$ \$.

DÉROGATION MINEURE — MME MANON FORTIN — 60, CHEMIN DU LAC À FRANCE — LOTS 4 890 930 ET 4 891 438

Nature et effets

Une dérogation mineure est demandée par Mme Manon Fortin pour les lots 4 890 930 et 4 891 438, connus sous l'adresse du 60, Chemin du lac à France, afin de construire un carpot de 14 pieds de largeur à leur nouveau garage de 34 pieds X 36 pieds, permis COL210379. Selon notre réglementation municipale, un porche, un carpot ou un appentis ne doivent pas dépasser 8 pieds de largeur.

Identification du site concerné

Lots no 4 890 930 et 4 891 438 cadastre du Québec,

Le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Manon Fortin.

22-01-11 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure pour Mme Manon Fortin au 60, Chemin du lac à France.

OMH — CRISE DU LOGEMENT

22-01-12 CONSIDÉRANT QUE chaque organisme pourra, par la suite, demander un budget révisé à la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de défrayer les coûts estimés et facturés de ce projet spécial de la COVID-19 [contribution SHQ 90 % - contribution municipalité 10 %];

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement d'accepter le 600 \$ de la crise du logement, le budget annuel 2021 — Brigade COVID et la prolongation pour 6 mois en 2022 de la Brigade COVID.

PROJET CPE — PRIX TERRAIN

22-01-13 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on fixe le prix de vente d'une partie du lot 5 750 582, dans la rue Dumas, (dimension d'environ 54 m X 44 m) à 32 000 \$ pour un projet de garderie subventionné à l'entreprise 9456-3236 Québec Inc. Cette vente de terrain est conditionnelle à l'acceptation du projet par le ministère de la Famille et le projet doit être réalisé dans les 2 ans suivant la lettre d'acceptation du ministère.

DEMANDE COMMANDITE — CPA 2022

22-01-14 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on donne 30 % du coût de l'inscription par enfant demeurant à St-Côme-Linière et inscrit au club de patinage artistique de St-Côme-Linière.

PÊCHE EN VILLE 2022

22-01-15 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, est autori-

sée à déposer une demande au programme pêche en ville 2022 et à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE — AUGMENTATION MARGE DE CRÉDIT

22-01-16 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Johanne Morin et résolu unanimement que l'on demande une augmentation de notre marge de crédit contractée auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, afin que le montant actuel autorisé de 750 000 \$ soit augmenté à 850 000 \$, et que le maire, M. Gabriel Giguère, et la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

MEMBRES DES COMITÉS

22-01-17 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de créer un comité de loisirs et que ses membres soient, Mme Annick Lacroix-Maranda et M. Alain Dumas.



Prochaines assemblées
régulières du conseil municipal
Lundi le 14 février à 19h00
Lundi le 14 mars à 19h00

Changement apporté:

Prenez note que les assemblées ont lieu à la salle Optimiste, au 2e étage de l'aréna.

Les citoyens peuvent assister aux réunions, en respectant les directives de la santé publique. La distanciation étant obligatoire, les places sont donc limitées.

Prenez note: Selon les directives sanitaires du gouvernement du Québec, il se peut que les réunions se fassent à huis clos.



Diffusion des séances de conseil sur Internet

Sur Beauce.TV

Habituellement disponible
24 heures après la réunion. Un
lien direct est sur le site internet de
la municipalité,
www.stcomeliniere.com
Onglet «municipalité».
Vous sélectionnez ensuite
«conseil municipal».



Stationnement interdit

La municipalité de St-Côme-Linière rappelle que le stationnement des véhicules est interdit sur les chemins publics de la municipalité **entre 23h00 et 7h00 du 1er novembre au 31 mars.** Nous vous remercions de votre collaboration.

Escouade canine MRC

PAIEMENT DES LICENCES POUR CHIENS

Vous pouvez effectuer le paiement de la licence de votre chien via le site internet de l'Escouade canine MRC: escouadecaninemrc.com

Si vous procédez de cette façon, une médaille vous sera retournée par la poste.

Nous vous remercions de votre collaboration.



REQUÊTE
CONCERNANT UN ANIMAL ?



418-225-9203

Contactez les professionnels
qui s'occupent de notre municipalité

Avis vente pour taxes impayées

Avis aux personnes qui négligent le paiement de leurs taxes et dont nous devons transférer les dossiers à la M.R.C. de Beauce-Sartigan:

La M.R.C. de Beauce-Sartigan a fixé à **500\$ par dossier** les frais de procédure de vente d'immeuble pour non paiement des taxes foncières ou scolaires.

VIACTIVE SAINT-CÔME



**Lieu : Salle
paroissiale
GRATUIT**

TOUS LES MARDIS
★ **10H00 À 11H00** ★

PASSEPORT VACCINAL OBLIGATOIRE
La première fois, Arriver à 9:45 svp

AVIS À LA POPULATION

UTILISATION DES SENTIERS PÉDESTRES

Vous êtes nombreux et nombreuses à apprécier et utiliser les nouveaux sentiers pédestres de la municipalité.

La portion entre la salle paroissiale et le parc, longeant en partie le cimetière, peut maintenant être empruntée.

Toutefois, les sentiers ne sont pas entretenus l'hiver.

Vous les utilisez donc à vos propres risques. Le port de crampons est recommandé lors des conditions précaires durant la saison hivernale.





Depuis 1933... plus de 80 ans!

Fermières St-Côme

Les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, en raison des restrictions sanitaires.

À bientôt!

Le Conseil

Conseil municipal

Gabriel Giguère, maire

Simon Breton, conseiller poste 1

Johanne Morin, conseillère poste 2

Annick Lacroix-Maranda, conseillère poste 3

Steven Lebel, conseiller poste 4

Jean-Denis Paquet, conseiller poste 5

Alain Dumas, conseiller poste 6

Collecte des ordures

Collecte aux 2 semaines

Prenez note que la collecte des ordures se fait actuellement aux 2 semaines. Les calendriers des ordures et du recyclage sont accessibles en tout temps sur le site internet de la municipalité, onglet services.



HLM St-Côme-Linière

Demande de logement

Prenez note que pour une demande de logement en HLM à St-Côme-Linière, vous devez maintenant contacter le bureau municipal pour obtenir un formulaire:

418-685-3825

ou st-come@stcomelinier.com

Premiers répondants

La fonction de premier répondant assure, de par sa proximité à la population, une réponse rapide et efficace pour les situations d'urgence vitale en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers.

La municipalité de St-Côme-Linière est à la recherche de citoyens de notre communauté pour rejoindre l'équipe des premiers répondants.

Ça vous intéresse?

Veuillez nous le faire savoir par courriel:

incendie@stcomelinier.com

ou par téléphone: 418-685-3825
poste 500

***Merci à l'avance
de votre intérêt!***

**FAIS
ce que
T'AIMES
vraiment**



La **FP**, c'est accéder rapidement
à un **métier qui te PASSIONNE**

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

WWW.FAISCEQUETAIMESVRAIMENT.CA 418 228-5541, POSTE 26200

Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin

Québec

Service d'aide en situation
de crise suicidaire

1 866 APPELLE

1 866 277-3553

24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

811

Info-social

24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

Centre d'écoute Beauce-Etchemins

Ne restez pas seul(e) dans ces moments difficiles, nous sommes là pour vous.

Service d'écoute téléphonique, gratuit et confidentiel 24h/24, 7 jours/7

Appelez nous:

418-228-0001

Disposition du bac à déchets et du bac de recyclage lors de la collecte

Nous demandons à la population de placer le bac à au moins 1 ou 2 pieds à l'intérieur de leur cour. Nous vous remercions de la collecte est capable de vider le bac à cette dis-

tance. Un bac mis directement sur la voie publique peut être nuisible à la circulation ou aux piétons, et risque d'être endommagé par les véhicules lourds. Nous vous remercions de votre collaboration.



PROPRIÉTAIRES



Vous possédez une maison ancienne datant d'avant 1950 et ayant conservé un **bon potentiel patrimonial** ?



Vous envisagez entreprendre **dans les prochains mois** des travaux extérieurs d'agrandissement, de réfection de solage, d'isolation, de modification de revêtement, de fenêtres, de toiture, de galerie ou autres ornements ?



Vous aimeriez **être conseillé** afin de préserver le cachet de votre demeure ?



Vous souhaitez **évaluer les étapes à réaliser**, ainsi que le **budget à prévoir** ?

Consultez **CAPCHA.CA**



Service incendie St-Côme-Linière

Le service de prévention des incendies vous rappelle que vous devez faire une demande de permis à la municipalité pour les feux à ciel ouvert. Merci de votre collaboration.

Vous aimeriez être pompier volontaire ?

Contactez la municipalité au 418-685-3825



La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ? Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 500,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés.

Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418-685-3654
ou Louise : 418-685-1273

COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME

Un magasin ouvert à tous. Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements... Une bonne façon de donner au suivant... Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Bienvenue à tous!



Comptoir d'aubaines Modification à l'horaire

Mercredi	13h00 à 15h30
Jeudi	13h00 à 15h30 18h00 à 20h00
Vendredi	13h00 à 15h30



Aréna St-Côme-Linière

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles et les horaires de glace.



AVIS AUX UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS ET AUX SPECTATEURS

PASSEPORT VACCINAL OBLIGATOIRE

Prenez note qu'avec les exigences du gouvernement du Québec concernant la COVID-19, nous sommes dans l'obligation d'exiger le passeport vaccinal (avec pièce d'identité à l'appui) pour chaque personne qui se présentera à l'aréna, que ce soit pour y pratiquer un sport ou en tant que spectateur. Il en est de même pour la location de la salle.

Pour informations supplémentaires, veuillez contacter Mme Brigitte Drouin au (418) 685-3825 poste 300 ou par courriel : arenastcome@stcomelinier.com
Nous vous remercions de votre collaboration.

La location de glace en bulle familiale est offerte le samedi et le dimanche de 8h00 à 16h00. Les heures de glace peuvent être modifiés selon l'achalandage.

418-685-3825 poste 300

Anneau de glace et patinoire extérieure accessibles selon météo.

Le casque est obligatoire sur la patinoire extérieure.

Le bâtiment est ouvert de 9h00 à 20h50 tous les jours.



Merci aux marchands et à la municipalité de St-Côme Linière qui ont permis les concours des fêtes: Garage Serge Poulin 100\$, Construction Sylvain Demers 100\$, BMR St-Côme 50\$, Magasin Korvette 50\$, Canac Marquis 50\$ + une paire de raquettes, Métro Laval Veilleux 50\$, Valentine 50\$, Marché St-Côme 50\$, Restaurant du Brûlé 50\$, Restaurant R.D 50\$, La boîte à passion 25\$, Municipalité St-Côme-Linière 500\$



Liste des gagnants des concours des fêtes

Pour les décorations de Noël

- 1-Kim Fortier-Maxime Morin 300\$
- 2-Elmire Lachance 150\$
- 3-Joannie Vachon 100\$
- 4-Mélina Bégin 100\$
- 5-Diane Cloutier 75\$

Garage illuminé

Karine Ouellet 100\$

Concours Ados

- 1- Jessy Landry 100\$ chez M2
- 2- Kalven Cliche, raquettes (Canac Marquis)

Concours enfants de 0 à 11 ans

- 1- Anne-Sophie Bélanger 50\$ Place Bureau
- 2- Marc-Edouard Quirion 50\$ Place Bureau
- 3- Livia Gilbert 50\$ Place Bureau
- 4- Lexie (Kim Nadeau) 50\$ Place Bureau

Vous avez été nombreux à participer.

Merci à tous.

FOSSE SEPTIQUE

Période de vidange de fosses septiques pour bénéficier du tarif régulier **(vous avez la responsabilité de vous inscrire à l'avance pour bénéficier du tarif régulier)**

Cédule 2022

Du 19 au 23 septembre 2022:

Tous les secteurs SAUF route Kennedy, route 275 et rang St-Joseph

Du 26 au 30 septembre 2022:

Route Kennedy, route 275 et rang St-Joseph

Par courriel: fosse@vsjb.ca (une confirmation vous sera acheminée)

Par téléphone:

418 397-8479 (en tout temps sur une boîte vocale) ou

418-226-5300 (du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h).

Les coûts pour la vidange de votre fosse sont facturés par votre municipalité et sont payables à celle-ci.

Des coûts additionnels sont prévus dans les cas suivants:

Vidange en dehors de la période de vidanges prévue pour votre secteur;

Déplacement inutile (adresse mal identifiée, fosse pas trouvée ou inaccessible, couvercles mal dégagés, entrée obstruée, barrée ou non dégagée, etc.).

Travaux de mise aux normes nécessitant une vidange dans un délai moins de 48 heures ouvrables;

Vidange en urgence dans un délai moins de 24 heures, soir de semaine, vendredi après-midi, fin de semaine, jours fériés, période du temps des fêtes et en dehors des heures régulières de bureau.

Centre du deuil Beauce-Etchemins

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve. Services d'accompagnement individuel ou de groupe pour les adultes ;

Ne restez pas seul dans ce tournant important de votre vie.

Contactez-nous au 418-228-3106

FOSSE DE RÉTENTION

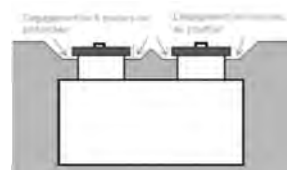
Pour obtenir une vidange, composer le 418 226-5300 du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h, ou par courriel à fosse@vsjb.ca

La vidange de fosse de rétention se fait selon le besoin du propriétaire. Il n'y a pas de cédule établie pour ce type de fosse. Pour bénéficier du tarif régulier, vous devez prévoir un délai maximal de 5 jours ouvrables. Des frais additionnels s'appliqueront pour toutes demandes nécessitant une vidange dans un délai de 3 jours ouvrables et moins.

VIDANGE EN URGENCE

En cas d'urgence durant les fins de semaines, jours fériés ou congés des Fêtes, veuillez composer le 1-866-291-1280 et une personne répondra à votre appel. Des frais additionnels vous seront facturés.

Lorsqu'une vidange de fosse est prévue, le propriétaire doit s'assurer de rendre l'emplacement accessible et dégager les couvercles de la fosse de 6" au pourtour et 6" en profondeur la fin de semaine précédent la semaine prévue de la vidange. Aucun avis téléphonique sera acheminé au propriétaire pour lui faire un rappel.



Prenez note qu'avec la crise actuelle due à la COVID-19, il se peut que l'horaire pour les vidanges de fosses septiques soit modifié. Ça pourrait se faire plus tôt ou plus tard en journée, et même les fins de semaines. Merci de votre compréhension.

Pour éviter la propagation de la COVID-19, les camionneurs ne laissent plus d'accroche porte lors de la vidange de votre fosse septique. Pour vous signaler que la vidange a bien été faite, un X sera fait sur un des couvercles.



Tu peux nous joindre en tout temps au

418 227-1025 ☎ 1 800 709-1025

24 heures sur 24, 7 jours par semaine



**Transport
Autonomie**
Beauce-Etchemins
Transport adapté et collectif

Pour plus d'information

Transport adapté : 418-227-4147

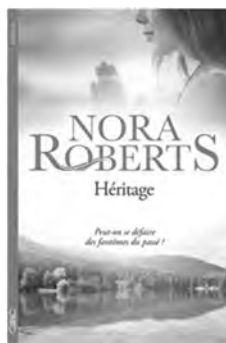
Transport collectif : 418-227-2626

Site Internet www.transportautonomie.com

Bibliothèque municipale

Nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale - Location à 2.00\$ / 2 semaines

Seule la collection «best-sellers» est payante... Tous les autres livres et magazines sont gratuits.



Nouveauté jeunesse



Heures régulières d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 et 13h00-16h30

Mardi:

8h30-12h00 et 13h00-16h30 et 18h30-20h30

Mercredi: 8h30-12h00

Vendredi: 18h30 - 20h30

Info: 418-685-3825 poste 205

Nouveauté: Une chute à livres a été installée récemment près de l'entrée de la bibliothèque.

- Retour des livres et périodiques uniquement
- La chute à livres doit être utilisée seulement en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.
- Veuillez mettre les livres dans un sac de plastique avant de les déposer dans la chute.
- Assurez-vous que les documents sont bien descendus et que le panneau est refermé correctement.
- Aucun don de livres ne doit être déposé dans la chute.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser ce service adéquatement.

Merci de votre collaboration





Dépôt d'huiles diverses



Prenez note:

Depuis le 1er janvier 2022, le dépôt au garage municipal est fermé.

Il faut dorénavant vous rendre à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour y déposer vos huiles et autres résidus. Le service demeure sans frais.

**695, rang Saint-Joseph
Saint-Côme-Linière (Québec)
G0M 1J0**

**info@ricbs.qc.ca
418 685-2230**

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

**(Hydrocarbures = Gaz naturel,
huile à moteur...)**

Merci de votre collaboration.

Avez-vous visité notre site internet?

www.stcomelinier.com

Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres... Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.

Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?

Municipalité St-Côme-Linière

La meilleure façon d'être informé de ce qui se passe dans la municipalité.



**Association
Bénévole
Beauce-Sartigan**

Service de popote roulante

**Livraison
de repas
chaud à
domicile**

**Saint-Georges
et les environs**

Cible:

- * Personnes âgées
- * Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- * Proches aidants



Place Centre-Ville
11400, 1^{re} Avenue, bureau 120-A,
Saint-Georges Qc G5Y 5S4

www.benevolatbeauce.com



**418 228-0007
poste 5**



**Encombrants ménagers
à faire ramasser :**

Un seul numéro : 418-685-2230

Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. **L'invitation est lancée à tous les promoteurs...** Communiquez au 418-685-3825 pour vos publications futures.



Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

Nouveauté: Il est maintenant possible de faire votre demande de permis de construction, rénovation etc. en ligne si vous le désirez via notre site internet (onglet service/ demande de permis construction).

Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page Pour toutes questions, vous pouvez contacter M. Yves Turcotte: 418-685-3825 poste 203 ou par courriel : techurb@stcomelinier.com

Merci de votre collaboration!

Terrains résidentiels à vendre

18e Rue

Pour informations:

**Les Entreprises
Dennis Poirier Inc**

Téléphone : 418-230-8088

**Courriel :
dennispoirier@hotmail.com**

Terrains résidentiels à vendre à St-Côme-Linière

Terrains situés sur la 16e Rue, entre la 12e Avenue et la 16e Avenue, asphaltée.

Services d'aqueduc et d'égout inclus.

À proximité des services municipaux: École, aréna, église, bureau de poste, etc.

Pour information:

Daniel Dumas
(418) 226-8370

Courriel:
danieldumas@hotmail.ca

Terrains disponibles au parc industriel

Pour informations:
(418) 685-3825



Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

(secteur route Rodrigue et rang St-Joseph)

Très beaux terrains... À voir!

Infos: M. Gilles Dulac

1-819-568-8815

gillesdulac@hotmail.com

M. Jean-François Dulac

1-819-246-9779

jfrancdulac@videotron.ca

LES TROIS AILES RÉSIDENTE DE SOINS

Bureau d'information

1189, route du Président-Kennedy

Saint-Côme-Linière QC G0M 1J0

418 225-6237

Construction neuve sur un seul étage à St-Côme-Linière

Nouveau développement à St-Côme-Linière...

Comprenant 28 terrains disponibles avec services (eau et égout) de 13 200 à 19 000 pieds carrés. Près de l'école et des structures sportives, rue asphaltée.

Disponible en auto-construction ou clé en main

Pour aussi peu que 1.85\$/pied carré

Contactez Steven Bédard, Constructions Bed-Clé, au 418-685-3257





Centre d'Écoute du CEPS Beauce-Etchemins

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve.

Comme vous le savez sans doute, le Centre du deuil offre des rencontres de groupe et individuelles pour toutes personnes adultes vivant un deuil.

Nos prochains groupes débiteront bientôt sous forme de vidéo conférence.

Contactez nous pour de plus amples informations.

Centre du deuil du CEPS Beauce-Etchemins

T : 418-228-3106

C : cepsaa@ip4b.net



Abattage d'arbre

Avis à toute la population

Concernant l'abattage d'un arbre, qu'il soit malade, mort, dangereux, ou pour toute autre raison, cela prend un permis délivré par la municipalité et le coût est de 10\$. Lorsque le technicien, reçoit la demande il peut aller prendre une photo sur place pour constater que l'arbre est très dangereux ou dans les conditions énumérées ci-haut.

Pour faire une demande de permis:

M. Yves Turcotte: 418-685-3825 poste 203
ou par courriel : techurb@stcomelinier.com

RECYCLAGE

En février 2022, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

Jeudi le 3 février

Jeudi le 17 février



Lampadaires de rue défectueux? Merci de nous en aviser:

www.stcomelinier.com, onglet «services» —) Défectuosité lampadaires de rue.

Un service d'aide alimentaire est disponible dans votre village!

Si vous vivez une situation plus difficile financièrement et vous voulez améliorer vos conditions de vie, nous sommes là pour vous.

- Une aide une fois par mois;
- En tout confidentialité;
- Contribution symbolique pour les frais de transport;
- Réception directement à St-Côme.

Pour plus d'informations, contactez **Isabelle Thompson** à l'Association Bénévole Beauce-Sartigan: **418-228-0007 poste #5**





Les Chevaliers de Colomb...

Au service de sa communauté

Prêt de matériel médical

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10\$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, 418-685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au 418-685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



Municipalité St-Côme-Linière
1408 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)
G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825
Télécopieur: 418-685-2566
st-come@stcomelinier.com

www.stcomelinier.com

**Dépôt légal à la
Bibliothèque Nationale**

MAIRE

Cellulaire

418- 222-3472

*Centre d'écoute téléphonique et de prévention du
suicide Beauce-Etchemin*

Ligne d'écoute: 418-228-0001

Le Sillon

**Regroupement de parents et amis de la personne
atteinte de maladie mentale**

URGENCE DÉTRESSE:

1-866-APPELLE

1-866-277-3553



**Réservation
418-227-2626**



**Comptabilité •
Fiscalité •**

*Sandra Paquet
Mélanie Côté, B.A.A.*

1614, 6e Rue
Saint-Côme-Linière, Qc, G0M 1J0
comptabilitepaquetcote@globetrotter.net

Tél.: (418) 685-2630
Cell.: (418) 222-4133
Fax: (418) 685-3972

Site internet de la municipalité
de St-Côme-Linière:

www.stcomelinier.com

**ME MARIE-EVE
POULIN**
NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
Beauce (Québec) G0M 1J0
Courriel : mepoulin@notarius.net
Site Web : www.mepoulin.ca

T. 418 226-6284 • F. 1 855 684-0442



Tout pour vous satisfaire
418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR
ET EXTÉRIEUR
- PORTES
ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.